



Institut Saint Dominique

ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE



TARIFS 2018/2019

DEMI-PENSION						
TARIFS ANNUELS	Pré-scolaire			Primaire, maternelle	Collège	Lycée
	5 jrs / sem.	3 jrs / sem.	2 jrs / sem.			
Scolarité	€ 3.600,00	€ 2.500,00	€ 1.700,00	€ 5.540,00	€ 6.800,00	€ 7.500,00
Demi-pension	€ 1.600,00	€ 1.100,00	€ 800,00	€ 1.600,00	€ 1.600,00	€ 1.600,00
Frais de 1ère inscription				€ 500,00	€ 500,00	€ 500,00
TOTAL	€ 5.200,00	€ 3.600,00	€ 2.500,00	€ 7.640,00	€ 8.900,00	€ 9.600,00

INTERNAT									
TARIFS ANNUELS		Internat	Repas	Nuités	Frais de 1ère inscription	TOTAL	Primaire	Collège	Lycée
Scolarité									
							€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00
							€ 3.000,00	€ 3.000,00	€ 3.000,00
							€ 500,00	€ 500,00	€ 500,00
							€ 12.040,00	€ 13.300,00	€ 14.000,00

PAIEMENTS ET FACTURATION

Païement pour les nouvelles inscriptions :

- Versement de € 500,00 de frais de 1^{re} inscription au moment de l'inscription. Cette somme n'est pas remboursable en cas d'annulation ou désistement
- Versement de € 1.200,00 d'acompte sur les frais de scolarité avant le 20/9/18.

Païement pour les réinscriptions :

- Versement de € 500,00 d'arrhes sur les frais de scolarité au moment de la réinscription de l'élève à régler avant le 20/3/18. Cette somme n'est pas remboursable en cas d'annulation ou désistement et doit être réglée (ainsi que les paiements de l'année en cours) pour que la réinscription soit prise en compte
- Versement de € 700,00 d'arrhes supplémentaires sur les frais de scolarité à régler avant le 20/9/18.

Facturation annuelle et supplémentaire :

Une facture annuelle sera envoyée aux familles le 30/9/18 et comprendra les acomptes déjà versés ainsi que le solde des frais de scolarité, de demi-pension, et en cas d'internat, les repas du soir et les nuités. Cette facture pourra être réglée :

- en un seul versement, déduction faite des avances réglées, avec une réduction sur les frais de scolarité de 5% si le paiement est effectué exclusivement avant le 31/08/18 et uniquement pour une année scolaire complète (contacter l'Economat - Mme Bailly - aureliebailly@institutssaintdominique.it)
- en 3 tranches, déduction faite des avances réglées, avec échéances au 31/10/18 (4/10) - 31/01/19 (3/10) - 30/4/19 (3/10)
- en 9 tranches, déduction faite des avances réglées, à régler à la fin de chaque mois à partir du 31/10/18.

NB: une ou plusieurs facturations supplémentaires pourraient s'ajouter à la facturation annuelle, comprenant :

- certaines dépenses obligatoires : 1) Cahier de correspondance pour le Collège et Lycée (prix variable chaque année) ; 2) Frais d'examen (prix variable selon la classe et l'année) pour la 3^e, 1^{re} et Terminale
- certaines dépenses ultérieures : matériel scolaire et livres, sorties et voyages scolaires, étude surveillée... Ces frais divers, s'ils ne sont pas inclus dans la facture annuelle, feront l'objet d'une facturation ultérieure.

DEMANDE DE REDUCTION (uniquement quand la scolarité est à la charge des familles)

1. REDUCTION POUR LE NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS : la réduction n'est accordée que sur demande écrite et correspond à 5% des frais de scolarité pour 2 enfants inscrits, 10% pour 3 enfants inscrits, 15% pour 4 enfants inscrits ... Cette demande doit être renouvelée chaque année.

2. DEMANDE DE BOURSE INTERNE : les familles qui souhaitent bénéficier d'une bourse interne doivent présenter leur demande et fournir la documentation suivante :

- une lettre de motivation
- la déclaration de revenus des 2 parents (ou tuteur légal)
- les 3 dernières fiches de paie des 2 parents (ou tuteur légal)

Les réductions seront attribuées suite aux décisions de 2 Commissions de Bourse qui se réuniront aux dates suivantes :

- Première Commission: mi-juillet 2018 (date limite pour présenter la demande: fin juin 2018)
- Deuxième Commission: mi-septembre 2018 (date limite pour présenter la demande: fin août 2018)

NB: Les demandes incomplètes ou qui seront présentées en retard ne seront pas prises en compte.